



Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge
6 rue Jean-Jaurès
91700 Villiers-Sur-Orge
Tél. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025/03

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 AVRIL 2025

Objet :
Vote du Budget Primitif
du CCAS 2025

DELIBERATION N° 2025_03

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2025 à 18h30 en mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'administration.

Rapporteur :
Le Président

Etaient présents :

Madame PROVOTAL, Vice-Présidente, Mesdames AMIRI, BASTOUL, BOUËTARD, CADIOU, LAFAYE, DOGBO et Messieurs CLOUVEL et CARACENA, membres du Conseil d'administration.

Pièce(s) jointe(s):
Budget Primitif 2025

Exécution Compte
Financier Unique CCAS
2024

Convocation :
4 avril 2025

Absents représentés :

Madame CROS représentée par Madame PROVOTAL ;
Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS représenté par Madame LAFAYE ;
Madame CHOUATAH présentée par Madame AMIRI ;
Madame JOUBERTY représentée par Madame BOUËTARD ;

Absents :

Mesdames ESTREMANHO, HAGEN, CRUEIZE et Monsieur DHONDT.

Secrétaire de séance :

Madame BASTOUL

Nombre de membres en exercice	17
Présents	9
Motants	13

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les règles relatives au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, prévues le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et par chapitre,

VU les Résultats Budgétaires du Compte Financier Unique (CFU) 2024 transmis par la Trésorerie Principale,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires présenté et voté le 10 mars 2024,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de l'année 2025 s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un volume global de 316 520€,

CONSIDÉRANT que le solde excédentaire des restes à réaliser de 2024 à reporter sur l'exercice 2025 s'élève à 124,18 €,

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent d'investissement de 11 745,44 € et un excédent de fonctionnement de 64 902,91 €,

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE, de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2025 l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024, soit 64 902,91€ ;

DÉCIDE, de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2025 l'excédent prévisionnel de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024, soit 11 745,44€ ;

DÉCIDE de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2025, l'état des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2024, soit 124,18€.

DÉCIDE, d'adopter le Budget Primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes, par chapitre et par nature pour les sommes suivantes :

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	20 266,00 €	20 266,00 €
FONCTIONNEMENT	296 254,00 €	296 254,00 €
TOTAL	316 520,00 €	316 520,00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 10 avril 2025

Le Président,



Conformément à l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures d'ouverture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur la plateforme dématérialisée Télerecours Citoyens www.telerecours.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

BUDGET PRIMITIF 2025 - CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025

Le budget prévisionnel 2025 est construit d'après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du dernier Conseil d'administration. Il est également construit avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. L'affectation définitive interviendra lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024, au plus tard le 30 juin 2025. Après rapprochement avec le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, il a été constaté les résultats suivants :

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET CCAS 2024

- Résultat de la section de **fonctionnement** 2024 :
 1. Dépenses : 222 550,09€
 2. Recettes : 265 377,50€

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 42 827,41€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté après affectation de N-1 d'un montant de 22 075,50€. Ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 64 902,91€**. Celui-ci est repris en intégralité dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 sur l'article 002 « **résultat de fonctionnement reporté** ».

- Résultat de la section d'**investissement** 2024 :
 3. Dépenses : 6 241,65€
 4. Recettes : 6 436,08€

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 194,43€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté de N-1 de 11 551,01€. Ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 11 745,44€**. Celui-ci est repris dans son intégralité dans les recettes d'investissement du budget primitif 2025 à l'article 001 « **solde d'exécution de la section d'investissement reporté** ».

Il convient de rajouter également les crédits de reports de l'exercice 2024 d'une dépense de 124,18€ (casque pour appels téléphoniques).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025 est équilibrée en dépenses et recettes à **296 254€** soit une augmentation de + 4% du budget prévisionnel de N-1 (284 335€).

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 231 351,09€ auquel s'ajoute 64 902,91€ d'excédent reporté, soit un total général de recettes de 296 254€ pour l'exercice 2025.

On y retrouve :

1. Chapitre 74 « Dotations, subventions, participations »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Dotations et participations	237 000€	234 086€	99%	204 351€	-14%

Ce chapitre correspond à la subvention de la commune et aux participations des sorties des anciens :

1. La subvention communale d'un montant de 196 250€, soit une baisse de 14% au regard des résultats reportés de l'exercice 2024. Cette diminution n'a aucun impact sur les activités et animations diverses (ateliers séniors, sorties, repas, actions intergénérationnelles, etc...), ni sur les aides versées aux Villiérais.
2. Les participations des anciens d'un montant de 8 101€ sur différentes manifestations de prévues sur l'exercice :
 - La galette,
 - Barbecue
 - Sorties diverses

2. Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Autres produits de gestion courante	300€	5 041€	1 680%	1 000€	+233%

Depuis la mise en place de la M57, ce chapitre globalise les écritures des chapitres 75 et 77, ainsi sont retracées :

1. Les dons,
2. Les quêtes mariages,
3. Les photocopies,
4. Les remboursements des tickets services non utilisés de l'année n-1,
5. L'arrondi du PAS « retenue à la source » des paies.

Cette année, le CCAS espère pouvoir enregistrer 1 000€ de recettes.

3. Chapitre 013 « Atténuation de charges »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Atténuation de charges	24 959.50€	26 250€	105%	26 000€	+4%

Ce chapitre retrace les atténuations de charges sur salaires. C'est-à-dire les remboursements des caisses d'assurance maladie pour donner suite à des arrêts de travail.

En fonction des instructions de dossiers, le CCAS prévoit 26 000€ de remboursement d'indemnités journalières durant l'année en cours.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 296 254€. Elles s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement et sont composées des chapitres suivants :

1. Chapitre 011 « Charges à caractère général »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Charges à caractère général	34 675€	26 659€	77%	40 990€	+18%

Les charges à caractère général retrace toutes les dépenses récurrentes du fonctionnement du CCAS impactées par l'inflation, l'augmentation du carburant, l'augmentation des denrées alimentaires pour les différents événements et repas (barbecue séniors, galette,...), des contrats de services (animations musicales, ateliers séniors, banquet...), la journée solidaire à la mer (activités, transport,...), deux sorties à la journée pour les séniors sont également prévues, à savoir : la visite d'un château et une sortie à Paris pour découvrir les illuminations de Noël et diner dans une ancienne brasserie.

Le chapitre couvre aussi les dépenses liées aux photocopieurs, aux assurances (protection juridique et responsabilité civile, protection fonctionnelle, flotte automobile), aux frais de formation des agents, etc...

- Les frais de carburant pour 800€,
- L'alimentation pour les activités et animations diverses (galette, barbecue, semaine intergénérationnelle des séniors, mise en place de réunions, de permanences des partenaires et travailleurs sociaux, ...) pour un montant de 4 780€ ;
- L'achat de diverses fournitures pour les lots du loto des séniors, des fournitures administratives, des fournitures de petit équipement pour un montant de 750€ ;
- Les frais de copieur comprenant la location et les copies pour 1 100€ ;
- L'entretien courant des 2 véhicules restants à la charge du CCAS (mini-bus + fiat Doblo) pour 500€ ;
- Les primes d'assurances pour ces mêmes véhicules, pour la protection juridique, la responsabilité civile et la protection fonctionnelle pour 1 470€ ;
- La maintenance informatique qui comporte l'hébergement de licences Millésime social et Millésime séniors sur plusieurs postes informatiques pour 2 235€ ;
- L'abonnement et adhésion à UNCCAS/UDCCAS pour un montant de 250€ ;
- Les fêtes de fin d'année comprenant en particulier les colis et cadeaux aux anciens, les tickets service pour le Noël des enfants, les anniversaires des centenaires pour un montant de 3 700€ ;
- Les frais réceptions pour 16 380€ dont les frais inhérents aux activités et animations, aux sorties et au repas des anciens. Cette année la collectivité met en œuvre la course solidaire afin de récolter des fonds au bénéfice d'une journée à la mer pour nos séniors ;
- Les frais de transport des sorties des séniors pour 4 400€ ;
- Les frais de télécommunications imputables au service pour 1 000€ ;
- Les frais libellés « Autres Services » pour 3 500€ correspondent aux dépenses liées aux différents ateliers de prévention organisés pour les personnes âgées (Relaxation, Equilibre, etc...).

2. Chapitre 012 « charges de personnel »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Charges de personnel	210 000€	177 301€	84%	215 000€	+2%

Le gouvernement, via la loi de finances 2025, impose aux collectivités, une hausse de 1,2% de cotisation à l'ENRACL sur quatre ans, dont 3% dès cette année. Le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65%, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

Et également prévu le montant de 38 000€ d'accord cadre pour l'accompagnement des services municipaux au bon fonctionnement du CCAS (ST, RH, Finances, direction générale et pôle citoyen). Un contrat de vacataire est aussi prévu pour accompagner les séniors lors des courses, une fois par mois en complément des bénévoles.

3. Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Autres charges de gestion courante	34 386€	13 466€	39%	34 264€	0%

Ce chapitre retrace toutes les aides aux familles, également la contribution annuelle à l'épicerie sociale, la contribution au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), la contribution aux portages de repas.

Pour l'année 2025, la répartition des aides aux familles se décompose comme suit :

Secours d'Urgence	4 000€
Aide exceptionnelle	9 000€
Aide de fin d'année	10 000€
Aide au portage	1 000€

Il est impossible d'effectuer un comparatif avec l'exercice N-1 car en 2024, le CCAS a répondu en grande partie qu'à ses obligations incompressibles de janvier à juin 2024, du fait de l'absence d'agents qualifiés.

Le budget proposé en 2025 est identique au budget prévisionnel 2024 soit 24 000€.

- La participation à la Clairière pour 4 100€ qui correspond à un versement de 0,65 € TTC par habitant sur la commune (Source INSEE) et la contribution annuelle au fonctionnement du véhicule dans la limite de 1 100 € par an.
- La participation au CLIC Orgessonne pour 4 144€ qui correspond à un versement de 4€ pour 1 036 habitants Villérains de plus de 60 ans (source INSEE).
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage et autre pour 2 020€ comprenant l'adhésion au bouquet de service de la plateforme Maximillien et l'hébergement sur une plateforme externalisée pour le progiciel « millésime online » du CCAS.

4. Chapitre 042 « Dotations aux amortissements »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Dotations aux amortissements	5 274€	5 122€	97%	6 000€	+14%

On y retrace une dépense d'ordre obligatoire pour la gestion des biens du CCAS.

Les dotations aux amortissements sont calculées au prorata temporis depuis la mise en place de la M57 sur les biens acquis jusqu'au 31/12/2025.

On estime toutes ces dépenses à hauteur de 6 000€ pour l'exercice. Pour rappel vous retrouverez cette même inscription budgétaire en recette d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, pour un montant de 296 254€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025 est équilibrée en dépense et recette à **20 266€**.

La construction du budget est effectuée avec la reprise anticipée du résultat de n-1 soit **11 745,44€** qui est repris en intégralité dans les recettes d'investissement sur l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Cette année, il ressort un reste à réaliser de 124,18€ et aucun reste à recouvrer. Toutes les recettes d'investissement ont été encaissées avant la clôture définitive de l'exercice en accord avec le Trésorier

A. Nouvelles inscriptions en recettes d'investissement :

1. Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserve »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
FCTVA n-1	1 300,99€	1 313€	101%	1 020,56€	-21,56%

Dans ce chapitre est inscrit le fonds de compensation de TVA (FCTVA) des biens acquis sur N-1.

2. Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Avances remboursables	1 500€	0€	0%	1 500€	0%

Ce chapitre correspond aux recettes liées aux avances remboursables à taux zéro qui peuvent être consenties aux familles en difficulté. Cette inscription sera identique en chapitre 27 des dépenses d'investissement.

3. Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Amortissements des biens	5 274€	5 122€	97%	6 000€	+14%

On y retrace une recette d'ordre obligatoire pour la gestion des biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année. Cette opération d'ordre est croisée avec les dépenses de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».

B. Nouvelles inscriptions en dépenses d'investissement :

1. Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Logiciels-licences-OPAH	- €	- €	- %	3 000€	-22 %

On retrouve sur ce chapitre, l'**Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** qui est un dispositif d'intervention publique, partenarial, porté par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ce

dispositif doit impulser une dynamique de réhabilitation des logements privés et sociaux, favorisant les propriétaires occupants et bailleurs dans la réalisation de travaux de rénovation. Dans le cadre de ses missions, le CCAS a connaissance des difficultés locatives que peuvent rencontrer les administrés propriétaires pour se maintenir dans leur logement. Aussi, depuis 2025, le dispositif d'aide financière, auparavant portée par la Municipalité, est transféré au CCAS, et voté lors du CA du 09 décembre 2024.

La structure intervient au travers d'une aide financière de 500€ versée aux propriétaires villégiants, éligibles à l'OPAH. La limite de l'enveloppe budgétaire est fixée à 2 500€ par exercice budgétaire, soit à hauteur de cinq dossiers annuels. Un reste à réaliser de 500€ concernant un dossier 2024 est rajouté.

2. Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Acquisition de bien	18 126€	6 241€	34 %	15 766€	-13 %

Cette année, le CCAS va Finaliser le réaménagement du CCAS (équipements divers : mobilier, téléphone IP, cœur de réseau, déploiement de la cybersécurité, logiciels et matériels informatique, ...) pour un montant de 15 766€.

3. Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Avances remboursables	1 500€	0€	0%	1 500€	0 %

Comme annoncé en recette, nous retrouvons cette écriture en équilibre concernant les avances remboursables éventuelles.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, pour un montant de 20 266€

CONCLUSION GÉNÉRALE DU BUDGET PRÉVISIONNEL – EXERCICE 2025

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscriptions budgétaires BP 2025	296 254,00€	231 351,09€
Résultat reporté N-1	0,00€	64 902,9€
Total section de fonctionnement	296 254,00€	296 254,00€
Pour rappel BP 2024	284 335,00€	284 335,00€
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Inscriptions nouvelles BP 2025	20 266,00€	8 520,56€
Résultat reporté N-1	0,00€	11 745,44€
Total section d'investissement	20 266,00€	20 266,00€
Pour rappel BP 2024	19 626,00€	19 626,00€
Total du budget 2025	316 520,00€	316 520,00€
Pour rappel budget N-1	307 079,00€	307 079,00€

SLOW

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 4 avril 2025.

Présenté par Le Président (1),

A Villiers-sur-Orge, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Villiers-sur-Orge, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

AMIRI LEÏLA	<i>Jmme</i>
BASTOUL COLETTE	<i>CBeukaeel</i>
BOUETARD CORINNE	<i>L'Brien</i>
CADIOU NICOLE	<i>Nicole</i>
CARACENA HIMALAYA	<i>Himalaya</i>
CHOUATAH NASSIMA	<i>Nassima</i>
CLOUVEL HENRI	<i>H.Clovel</i>
CROS MARIE-ROSE	<i>M.Rose</i>
CRUEIZE CORINNE	
DHONDRT FRANCOIS	
DOGBO BERTILLE	<i>B.G</i>
ESTREMANHO CAROLINE	
FRAYSSE GILLES	<i>G.F</i>
HAGEN BRIGITTE	
JAUBERTY STEPHANIE	<i>S.Jauberty</i>
LAFAYE ISABELLE	<i>I.Lafaye</i>
PROVOTAL MICHELINE	<i>M.Provotal</i>

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Villiers-sur-Orge, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF

SLOW

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES VSO
Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2025_03
Objet :	Vote du budget primitif du CCAS 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier		
Nom métier : 091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire)		
Nom original : DOCBUDG_26910124200015_091113_BP_2025_16042025000000 scell__.xml	text/xml	67.9 Ko
Nom métier : 99_BU-091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF-1-1_1.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	3.3 Mo
Nom original : DL_2025_03_VoteBudgetPrimitif_CCAS_2025.pdf		
Nom métier : 70_DE-091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF-1-1_2.pdf		
Annexe (Autres annexes budgétaires)	application/pdf	408.9 Ko
Nom original : DL_2025_03_PJ_ArreteetSignatures_M57.pdf		
Nom métier : 71_AN-091-269101242-20250410-DL_2025_03-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

En attente d'etre postee	17 avril 2025 à 10h43min18s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	17 avril 2025 à 10h43min40s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	17 avril 2025 à 10h43min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2025 à 10h43min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2025 à 11h15min57s	Reçu par le MI le 2025-04-17